



PRIME DE REUSSITE SUITE A CERTIFICATION BAC PRO MVA

Par **BALEXEL**, le **22/06/2016** à **16:22**

Bonjour,

Contrat d'apprentissage en MVA (mécanique auto), en BAC PRO, je viens de passer mes examens.

J'ai notre prof principal à la SEPR qui nous a parlé d'une prime qui nous était attribuée si l'on réussissait notre examen (obtention du diplôme).

Je suis entré en sept 2014 et je finis en juillet 2016.

Je voudrais savoir si cette prime est toujours d'actualité à ce jour ?

Ma CC est celle-ci :

SERVICES DE L'AUTOMOBILE (COMMERCE ET RÉPARATION DE L'AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE - ACTIVITÉS CONNEXES - CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE - FORMATION DES CONDUCTEURS)

Merci de votre réponse, et des infos que je pourrais soumettre à mon employeur si cela s'avérait exact, afin de l'obtenir au cas où.

Cordialement

A.B.